

RAPPORT ANNUEL 2022



GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901 | NON-PROFIT ORGANIZATION

SOMMAIRE



| | |
|------------------------------|------------------------------|
| 5 | 19 |
| Mot de la directrice | Activités plaidoyer |
| 6 | 21 |
| Organisation | Perspectives pour 2023 |
| 7 | |
| FRIO | NIGER |
| MADAGASCAR | 23 |
| | Témoignages |
| 9 | 24 |
| Témoignages | Situation des ECL |
| 10 | 25 |
| Situation des ECL | Carte d'intervention |
| 12 | 26 |
| Carte d'intervention | Chiffres clés |
| 13 | 27 |
| Chiffres clés | Moments marquants de l'année |
| 14 | 28 |
| Moments marquants de l'année | Activités carcérales |
| 15 | 30 |
| Activités en milieu carcéral | Activités extramuros |
| 17 | 32 |
| Activités extramuros | Activités plaidoyer |
| | 34 |
| | Perspectives pour 2023 |

SOMMAIRE



| | |
|---|-----------|
| FRANCE | 46 |
| Partenariats et plaidoyer | 47 |
| Témoignages | 36 |
| Situation des ECL | 37 |
| Carte d'intervention | 38 |
| Chiffres clés | 37 |
| Moments marquants de l'année | 40 |
| Activités en milieu carcéral | 41 |
| Activités en milieu ouvert | 43 |
| Activités de sensibilisation | 45 |
| GOVERNANCE | |
| Conseil d'administration | 49 |
| Certification de la commissaire aux comptes | 50 |
| Bilan financier | 53 |
| Nos partenaires | 55 |
| Nos réseaux associatifs | 56 |
| Remerciements | 57 |

GLOSSAIRE



AFD : Agence Française de Développement

ECL : Enfant en Conflit avec la Loi

GD : Grandir Dignement

LP : Liberté Provisoire

LS : Liberté Surveillée

MPAD : Mesures et Peines Alternatives à la Détention

PC : Post Carcéral

PEMO : Placement Educatif en Milieu Ouvert

PJ : Poste Judiciaire

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

QM : Quartier Mineur

SCA : Service Civique Adapté

SIMO : Service d'insertion Milieu Ouvert

TIG : Travail d'Intérêt Général

TPI : Tribunal de Première Instance

TSM : Travailleur Social Mobile

UE : Union Européenne



MOT DE LA DIRECTRICE



Hélène Muller

Pour Grandir Dignement, les besoins essentiels de l'enfant, le respect de sa dignité humaine et la garantie de ses droits, sont notre moteur, notre défi quotidien et notre objectif pour chaque jeune que nous accompagnons.

Les enfants en conflit avec la loi, au cœur de notre mandat, se trouvent dans une vulnérabilité marquée par leur isolement, les obstacles à leur insertion et, souvent, leur dévalorisation personnelle.

En brisant les stéréotypes négatifs qui les entourent, nous cherchons à libérer leur potentiel et à contribuer au bien-être collectif, le vivre-ensemble.

Grandir Dignement et ses partenaires œuvrent inlassablement pour démontrer que l'accompagnement, la responsabilisation et l'espoir peuvent rompre le cercle vicieux de la stigmatisation, dans l'intérêt de toutes et tous.

En 2022, dans chacun de nos trois pays d'intervention - la France, Madagascar et le Niger - nous avons continué à œuvrer avec passion pour accompagner ces jeunes vers l'insertion tout en préservant leur dignité et leurs droits fondamentaux. Fidèles à notre démarche de sobriété et de simplicité, nous nous appuyons sur la pédagogie inspirée de Jean Bosco, éducateur du XIXe siècle, qui disait : "Il ne s'agit pas d'aimer les jeunes pour ce qu'ils deviendront demain, mais pour ce qu'ils sont aujourd'hui."

Alors que l'association a atteint ses 12 ans d'existence, et sans entrer dans une « crise d'adolescence » institutionnelle, il est devenu crucial d'entamer une réflexion afin d'évoluer vers une organisation plus solide et efficace, tout en restant fidèles à nos valeurs constituant une force et une inspiration. Dans ce sens, grâce au soutien du Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel (FRIO), nous avons pu organiser une réflexion collective qui a aboutie sur des outils concrets et sur une vision stratégique crédible, renforçant ainsi notre capacité à agir au service des enfants en conflit avec la loi.

C'est avec le soutien précieux de nos partenaires et avec la dévotion de notre équipe que nous poursuivons notre mission avec énergie et détermination. Ensemble, continuons à œuvrer pour un monde davantage solidaire où chaque enfant, quel que soit son passé et malgré les difficultés qu'il rencontre, ait la possibilité de grandir dignement et de construire un avenir meilleur.

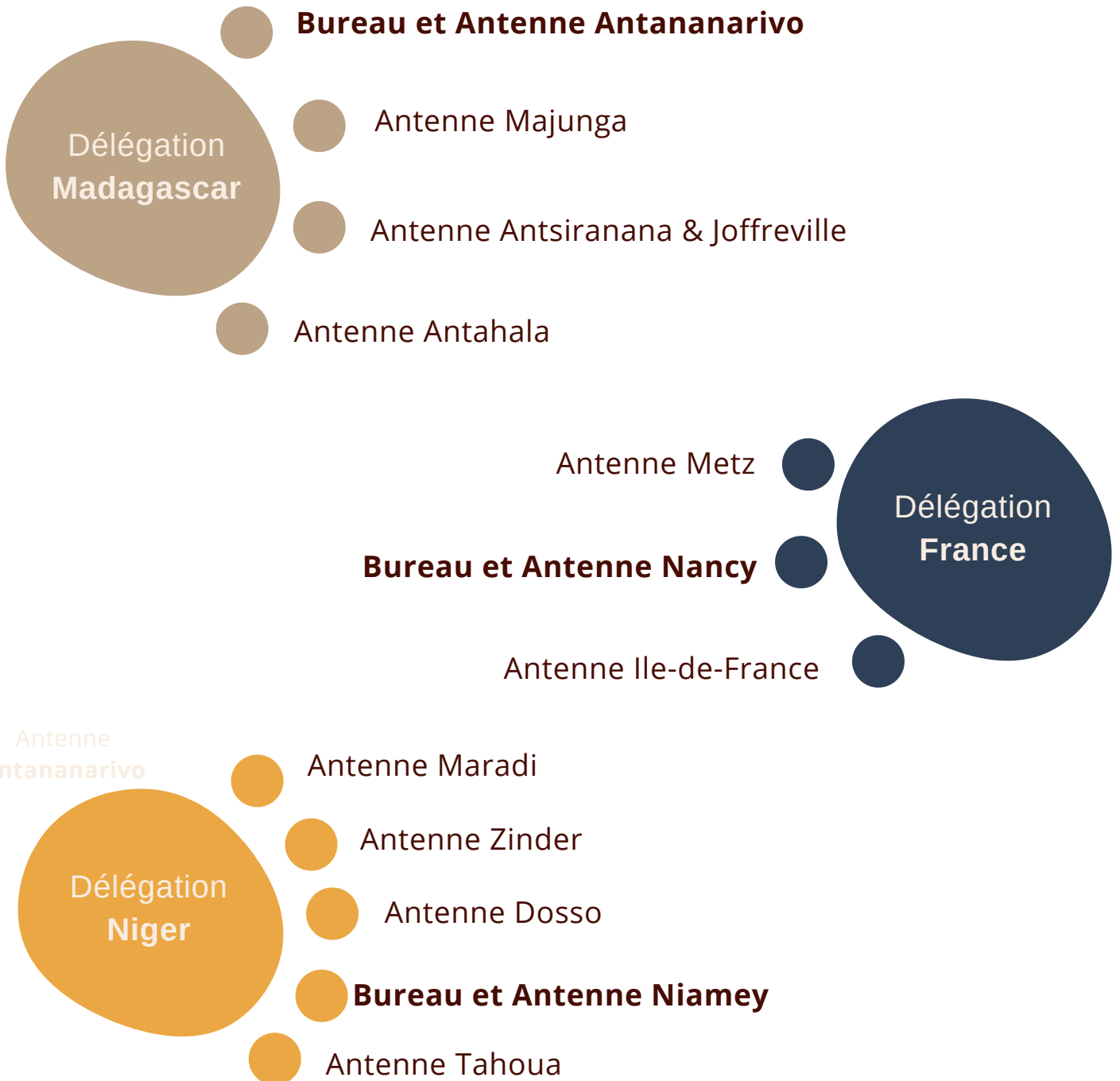




ORGANISATION OPÉRATIONNELLE



Siège
Strasbourg



FRIO

(FONDS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL)

En 2022, Grandir Dignement est à un tournant décisif de son développement. Fondée en 2010 par un couple d'éducateurs, l'association s'est fait reconnaître en une dizaine d'années pour ses actions ciblées en faveur des enfants en conflit avec la loi dans trois pays : la France, Madagascar et le Niger.

Pour mieux relever les défis complexes liés à son domaine d'intervention, qui englobe des enjeux sociaux, éducatifs et juridiques, ainsi que pour répondre aux attentes croissantes de ses partenaires de premier plan tels que l'AFD, l'UE et l'UNICEF, Grandir Dignement doit affiner sa stratégie et structurer son siège. Tout en préservant ses valeurs associatives de simplicité et d'engagement, cela requiert un renforcement du cadre d'intervention, une diversification des profils professionnels, et une adaptation globale aux exigences et enjeux actuels de l'humanitaire et du développement.

Pour viser ce changement d'échelle, l'association a sollicité l'appui du Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel (FRIO) géré par la plateforme Coordination Sud. Dans ce cadre, elle a pu profiter de l'expertise d'un cabinet de consultantes, Diana Seydi et Khadidja Lahlali.

Via une méthodologie dynamique et participative, les consultantes ont accompagné l'association avec un haut sens de l'écoute, de l'adaptation tout en cherchant à faire naître des solutions crédibles et concrètes. Cette démarche sur plusieurs mois a entraîné un processus collaboratif, mobilisant à divers niveaux d'intensité les équipes opérationnelles des trois pays d'intervention, ainsi que le Siège et le Conseil d'Administration.

L'accompagnement a été marqué par des échanges intenses stimulant la réflexion et révélant progressivement des idées novatrices et porteuses de changement. L'approche originale et progressive des consultantes a suscité un véritable engouement au sein de l'équipe, renforçant l'enthousiasme à atteindre des objectifs communs.

En fin d'accompagnement, Grandir Dignement s'est dotée d'outils concrets pour suivre sa vision stratégique, élaborer une planification solide et renforcer au fil du temps ses capacités opérationnelles. L'association a désormais un cap plus clair et cohérent pour le moyen et long terme, l'aidant à mieux faire face aux difficultés, à relever les défis plus sereinement et surtout à renforcer son action en faveur des enfants en conflit avec la loi pour qu'ils puissent grandir dignement.

MADAGASCAR



Capitale : Antananarivo

Superficie : 587 040 km²

Population : 28,92 millions d'habitants

IDH : 173e sur 191 pays

Fête nationale : 26 juin

TÉMOIGNAGES

« Ici, on a deux repas : le manioc que l'administration pénitentiaire nous donne le matin et le repas vers 15h de Mary's Meals. Si je ne mange pas, je ne pourrais pas faire d'activités. Je sais ça car je n'aurai pas de force dans mon corps et dans ma tête. En plus avec Grandir Dignement je fais des activités comme la fabrication des briquettes de charbon, la mécanique moto, l'agriculture. Je fais aussi du sport comme du foot et du basket. Mais si je n'avais pas de repas avec du riz et de la viande et des légumes je ne pourrais pas faire toutes ces activités. Ici je n'ai pas peur d'avoir faim car je sais que GD est là. Mon rêve c'est de continuer l'enseignement général et faire une formation pour devenir pilote d'avion. »

Ramadan, 15 ans

« Le développement personnel m'aide à affronter mon image dans la société, l'étiquetage et l'entourage qui se moque car j'ai déjà été incarcéré. C'est l'activité que je préfère ici. »

Un jeune accompagné par le Service d'Insertion en Milieu Ouvert

« Je suis arrivé à Grandir Dignement, il y a 10 ans. Je suis là depuis le début. J'ai vu comment les repas ont évolués et je vois bien que les enfants sont en meilleure santé depuis que nous donnons des repas complets. C'est positif pour eux et ça leur permet d'être plus actifs lors des activités. Pour la formation que je donne en agriculture et élevage, il est important d'être en forme et d'avoir de l'énergie. Les repas permettent aux jeunes d'être efficace, à l'écoute et motivés »

Fetra, formateur et éducateur

« JOSÉ, UN ÉDUCATEUR DU SIMO M'A ENCOURAGÉ À PASSER LE BAC EN JUILLET 2022, IL M'A AIDÉ POUR RÉVISER. J'AI EU LA MENTION PASSABLE AVEC 11.50 DE MOYENNE ! NOUS AVONS FAIT UNE GRANDE FÊTE AU SIMO, J'ÉTAIS FIER. J'AVAIS UN PEU DE FOI POUR L'OBTENIR MAIS SON AIDE M'A VRAIMENT ÉTÉ BÉNÉFIQUE CAR JE NE POUVAIS PAS ÉTUDIER À LA PRISON. »

UN JEUNE ACCOMPAGNÉ PAR LE SERVICE D'INSERTION EN MILIEU OUVERT

SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Quels textes juridiques protègent les enfants à Madagascar ?

A Madagascar, il existe deux lois pour les enfants en contact avec la justice civile et pénale :

- Loi n°2007-023 du 20 août 2007 sur le droit et la protection des enfants.
- Loi n°2016-018 relative aux mesures et à la procédure applicables aux enfants en conflit avec la loi

A la suite de la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1991 par le gouvernement, ces lois ont permis la transposition des engagements issus de ce texte juridique international dans le droit interne.

Ainsi, la situation des enfants en conflit avec la loi est encadrée juridiquement par la loi 2016-018. Dans son esprit, cette loi est orientée principalement vers des solutions alternatives à la détentions pour la prise en charge des enfants en conflit avec la loi. Pourtant, dans la réalité, 7 ans après l'adoption de cette loi, il y aurait encore 1000 jeunes environ en détention sur l'ensemble du territoire national, dont une grande majorité en attente de jugement. Ceci représente un taux d'augmentation d'environ 70% des effectifs entre 2014* et 2022. Cette évolution est constatée alors même que depuis 2014, aux côtés des acteurs de la justice pénale, Grandir Dignement pratique, essaime et évalue la Liberté Surveillée, en tant que mesure alternative à la détention. En 2022, 4 tribunaux parmi les plus importants de la Grande Île (Antananarivo, Antalaha, Antsiranana et Mahajanga) prononcent quotidiennement cette mesure alternative à la détention.

Vous avez dit "paradoxal" ?

Comment comprendre ce paradoxe de l'augmentation progressive du nombre d'enfants en détention et en parallèle du nombre d'enfants en mesure alternative ?

Les raisons de ce paradoxe sont probablement multiples, avec notamment un fait démographique à considérer.

Ce fait démographique qui constitue à lui seul une préoccupation alarmante pour la viabilité à moyen terme du système judiciaire et pénitentiaire de Madagascar, avant tout sur le prisme du respect des droits humains.



*692 enfants incarcérés d'après l'étude "La détention des mineurs à Madagascar" réalisée en 2014 par Grandir Dignement

SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Après l'ère de l'intention juridique, l'urgence d'une appropriation opérationnelle de l'Etat

Pour contrer ce spectre inquiétant et transiter de l'esprit de la loi à sa réelle effectivité, il apparaît évident et urgent que seul l'engagement budgétaire fort et continu de l'Etat de Madagascar en faveur des Mesures et Peines Alternatives à la Détenition permettra un réel enracinement dans les pratiques judiciaires... en tournant le dos progressivement à l'incarcération des enfants dans des conditions indignes et irrespectueuse des Droits de l'enfant.

Allié de l'Etat de Madagascar depuis 2010, Grandir Dignement l'assure de son soutien vers ce cap, "*tendrony*", dans l'intérêt supérieur des enfants et dans le sens de ses engagements de 1991.

L'horizon d'un nouveau paradigme de la protection de tous les enfants à Madagascar

Enfin, accompagné de nos précieux Partenaires Techniques et Financiers, à Madagascar, Grandir Dignement encourage l'avènement prochain d'un seul et unique texte juridique encadrant juridiquement l'ensemble des enfants en situation de vulnérabilité. Tous les enfants seraient concernés, car les droits de l'enfant ne se méritent pas et sont inaliénables. Cette loi concernerait tout autant les jeunes dits "cas sociaux" à Madagascar que ceux "en conflit avec la loi", en les considérant avant tout comme des enfants victimes nécessitant une prise en charge socioéducative de qualité. Le respect des droits de l'enfant est au bout de ce chemin...



ZONES D'INTERVENTION



CHIFFRES-CLÉS



5

Nouvelles formations professionnelles en élevage, mécanique moto, fabrication de savons, vannerie, constructions de four en intramuros

Employés qui œuvrent auprès des ECL

63

1000

Enfants accompagnés en intramuros durant l'année

Nouveaux accompagnements en Liberté Surveillée

220

3

Régions où l'espace AV'NIR est présent pour l'accompagnement post-judiciaire

Kits d'hygiène et alimentaire distribués en extramuros

300

7

Sites d'intervention sur l'ensemble du pays





LES MOMENTS MARQUANTS

FÉVRIER

Les activités de Grandir Dignement à Madagascar se développent de plus en plus. Afin de définir un plan d'action pour les années à venir, des Journées de Réflexion Collective ont été organisées. Elles sont aussi l'occasion d'offrir des temps récréatifs aux équipes afin de développer un esprit d'appartenance et une cohésion.

AVRIL

Dans le cadre d'un projet coordonné par le ministère de la Justice et financé par l'AFD, Grandir Dignement fourni un repas complet 6 jours sur 7 aux femmes enceintes et allaitantes. Cela permet d'assurer une meilleure santé pour elles et leurs enfants. De plus, chaque bébé bénéficie d'un appuis alimentaire quotidien.

JUIN

Grandir Dignement, dans le cadre du mois international des droits des enfants, a participé à de nombreuses manifestations afin de défendre et faire connaître les droits des Enfants en Conflits avec la Loi. Certains jeunes ont pu réaliser des prestations artistiques lors d'une journée organisée par la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance.

DECEMBRE

Soucieux de développer la formation professionnelle pour les mineurs incarcérés afin de faciliter leur réinsertion dans la société, une collaboration avec la fondation AXIAN a été réalisée. Grâce à cette collaboration des formations en agriculture et en élevage ont vu le jour. Ainsi, chaque année, se sont plus de 100 jeunes qui pourront être formés.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

OUVERTURE DE 3 NOUVEAUX SITES

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture de **trois nouveaux sites** en intra-muros: Manakara, Mananjary (région Vatovavy-Fitovinany) en juillet et Majunga (région Boeny) en septembre.

Dans le cadre de projets soutenus par l'AFD les quelques **129 mineurs** que comptent ces 3 établissements bénéficient désormais d'un repas équilibré 6/7 jours, disposent d'un accès aux soins et sont accompagnés par des animatrices et animateurs.

ANTALAHA: LES ÉQUIPES REDOUBLENT DE VIGILANCE

En milieu d'année, Grandir Dignement a constaté l'arrivée en détention d'adolescents en situations de malnutrition avancée. Dans ce contexte, malgré l'appui alimentaire quotidien permis par le soutien de la Fondation Mary's Meals, le jeune Jerry Marco très affaibli par la malnutrition est décédé en détention au mois de septembre.

Des solutions d'urgence alimentaires ont été engagées, notamment grâce à la collaboration du centre de santé de base avec la distribution de Plumpy Nuts (aliment à base d'arachide utilisé pour traiter la malnutrition aiguë sévère (MAS) chez les jeunes enfants). Ces mesures ont ainsi permis de limiter les cas de malnutrition. Néanmoins, la situation de la région Sava semble se dégrader. C'est pourquoi, les équipes restent extrêmement vigilantes et continueront de l'être tout au long de l'année 2023.



REDEVENIR, LE TEMPS D'UN INSTANT, UN ENFANT

Sur une note plus positive, l'année 2022 a été ponctuée d'une vingtaine de sorties pour les jeunes du quartier mineurs d'Antalaha. Rencontres sportives, ateliers lectures et crochets par la plage font désormais partie intégrante du planning hebdomadaire des jeunes !

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

RENFORCEMENT DES CONDITIONS D'HYGIÈNE

- La gestion de l'hygiène reste un challenge au quotidien pour toutes les équipes intervenant au sein des lieux de détention. D'autant que des difficultés d'accès à l'eau ont été observées dans toutes les zones d'interventions. Grâce à des collaborations fructueuses avec la Fondation Mérieux, le projet Mikolo Aina et bien sûr l'Administration Pénitentiaire des épidémies de gale ont été endigués à Antalaha, Mananjary, Antanimora, ainsi qu'au Centre de Rééducation de Mandrosoa.
- Conscients des risques de reprises, **des routines liées à l'hygiène ont été instaurées** par les équipes de Grandir Dignement. Chaque établissement possède un planning pour les douches, le nettoyage des vêtements et des locaux. Les nattes et matelas sur lesquels dorment les enfants sont désormais nettoyés et changés régulièrement.



CHIFFRES CLÉS

- Plus de **1000 enfants** accompagnés en intramuros sur l'ensemble des sites
- Décembre 2022, sur **945 jeunes** (883 garçons, 62 filles) **incarcérés**, **449** étaient accompagnés par Grandir Dignement **soit 48%**
- **5 nouvelles formations professionnelles** en élevage, mécanique moto, fabrication de savons, vannerie, constructions de four
- Environ **90 audiences** assistées



ACTIVITÉS EXTRAMUROS

NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES MESURES ET PEINES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION (MPAD)

La mise en place et l'application des MPAD dépendent avant tout des Juges des Enfants en place. Ces derniers sont plus ou moins sensibilisés à ces mesures ce qui peut entraîner des fluctuations dans les prononciations. Afin d'éviter cela et dans l'intérêt supérieur des enfants, à chaque nouvelle affectation du Juge des Enfants, les équipes de Grandir Dignement ont proposé **des temps de formation et/ou sensibilisation à cette thématique**.

Cette problématique s'est répétée dans presque toutes les juridictions. Grandir Dignement s'est ainsi rapproché de **l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes** et a proposé une **session de formation** sur une thématique large liée à l'adolescence. Suite à celle-ci, **un plaidoyer** a été mener afin d'insérer une formation aux modules annuels. Cette proposition a été acceptée, ainsi les étudiants de l'Université Catholique de Madagascar se verront proposer, dès la rentrée 2023, un module sur les ECL.

Afin de **créer du lien entre les jeunes MPAD et les jeunes du SIMO** et permettre une meilleure appropriation des objectifs et activités de ce service post judiciaire, **une fête de Noël commune aux deux services extra-muros a été organisée**. Les jeunes du SIMO ont réalisé des **spectacles** afin de présenter à leurs parents toutes les activités qu'ils réalisent au cours de l'année. Une **remise de diplôme** a également eu lieu pour féliciter les jeunes ayant été reçus à leur examen et souligner l'implication de chacune et chacun. Cette fête s'est conclue par un **repas partagé et la distribution de plus de 300 kits alimentaire** pour chaque jeune présent.



OUVERTURE D'UN SERVICE

L'accompagnement post judiciaire est le dernier service ouvert par Grandir Dignement à Madagascar. Chaque année de nouveaux enjeux émergent et le service est en permanente évolution. En 2022, avec l'ouverture du service à Antsirana, **plus de 100 jeunes ont été accompagnés** en tout à Madagascar dans les trois SIMO.

ACTIVITÉS EXTRAMUROS

ESPACE AV'NIR: ÉVOLUTIONS

L'espace AV'NIR a été identifié à sa création comme un espace d'accueil de jour pour les enfants en sortie de détention. La venue régulière de ces jeunes permet un meilleur accompagnement et de mettre en place des routines qui favorisent la réinsertion, développe la confiance en soi et limite la récidive. Jusqu'alors les jeunes accompagnés en MPAD ne bénéficiaient pas d'un tel lieu repère.

Bien souvent les éducatrices et éducateurs peinent à les accompagner au sein de leur famille et leur cercles sociaux. Cette difficulté s'est notamment accentuée avec les restrictions liées au COVID. De plus, les jeunes suivis en MPAD sont peu souvent ou pas accompagnés par le service post judiciaire à la fin de leur procédure judiciaire, faute de connaissance de l'existence de celui-ci.

Afin de répondre à ces nombreux défis, **l'espace AV'NIR d'Antananarivo a été ouvert aux jeunes suivis en MPAD pour quelques activités.** Plusieurs groupes ont pu bénéficier de formations life skills, d'autres ont pu intégrer les activités inscrites au planning comme la plomberie ou les cours de français.

L'équipe d'encadrement et le lieu étant réduit, il est difficile pour le moment d'accueillir tous les jeunes au niveau de l'espace d'Antananarivo.



Les équipes de Grandir Dignement ont également eu la grande joie d'ouvrir, après Antalaha et Antananarivo, un **troisième espace AV'NIR à Antsiranana**. Pour le moment, l'espace d'accueil, ouvert depuis novembre, ouvre ses portes à raison de deux après-midis par semaine.

Si ces temps ne sont pas suffisants pour proposer un accompagnement régulier, cela permet de mettre en place des activités relatives à l'insertion professionnelle et la découverte des métiers.

DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS

- Plus de **370** jeunes suivis
- Moins de **10%** de récidives
- Près de **3 parents sur 5** présents à chaque atelier des familles
- Plus de **2000h** d'ouverture des espaces d'accueil de jour

ACTIVITÉS PLAIDOYER

DEUX APPROCHES COMPLÉMENTAIRES



UN TRAVAIL DE FOND ET DE LONGUE HALEINE AVEC L'ETAT ET NOS PARTENAIRES...

Grandir Dignement a continué d'appuyer le **Ministère de la Justice** dans la mise en œuvre et le développement des alternatives à la détention en concertation avec les hauts fonctionnaires du Ministère et tout particulièrement dans l'élaboration de l'avant-projet de loi relative aux **Prestations de Services à la Communauté (PSC)**, une peine assez proche dans l'esprit du Travail d'Intérêt Général (TIG).

De même, au niveau de l'**Ecole Nationale de la Magistrature et du Greffe**, les échanges avec les responsables de la Formation ont permis d'insérer un nouveau module de formation spécifique aux enfants en conflits pour la rentrée 2023/2024.

Par ailleurs, la fermeture provisoire du Centre de Rééducation de Joffreville a été rendue possible grâce à la mobilisation des partenaires des consortia AFD Prodip et Mikolo Aina et à **l'organisation d'ateliers de concertation avec le Ministère.**

Enfin, la **collaboration étroite avec l'Unicef et l'AFD** a permis à l'association de bénéficier de relais en capacité de porter au plus haut niveau son message en faveur des ECL. Notamment en ce qui concerne le Centre de Rééducation de Joffreville (région DIANA), dont le placement judiciaire a été suspendu après un courrier d'interpellation de Grandir Dignement sur l'inadaptation et le danger du lieu dans son état actuel pour les jeunes.



ACTIVITÉS PLAIDOYER

... QUI NE POURRAIT EXISTER SANS L'AIDE PRÉCIEUSE DES ÉQUIPES TERRAIN

Grandir Dignement s'appuie sur les **équipes présentes au quotidien sur le terrain** pour faire des constats, proposer des réponses adaptées aux situations et initier des changements dans la prise en charge et la prise en considération de la situation des enfants par les acteurs institutionnels, le Ministère de la Justice et l'Administration Pénitentiaire principalement.

Ce **plaidoyer de proximité** présente l'avantage de résoudre les problèmes identifiés de manière rapide sur le plan carcéral ou judiciaire. Ainsi, des **libérations anticipées, provisoires et surveillées** ont été obtenues par les équipes présentes dans les établissements pénitentiaires et les tribunaux grâce à un solide **travail de préparation et de présentation de dossiers**.

De même, des **améliorations significatives dans la prise en charge des enfants en détention** ont été constatées. Cela a été possible grâce à **des temps d'échange et de concertation avec les responsables d'établissements** notamment pour ce qui concerne la réduction des actes de maltraitances, le développement des activités de formation professionnelle et l'organisation de sorties collectives à l'extérieur.



PERSPECTIVES POUR 2023



L'année 2023 sera l'occasion pour Grandir Dignement de poursuivre le développement de ses axes stratégiques :

- **Consolider** ses relations avec le Ministère de la Justice et l'Administration Pénitentiaire pour favoriser la mise en place d'une justice adaptée aux Enfants en Conflits avec la Loi à Madagascar.
- **Initier et formaliser** des partenariats avec les organisations de la société civile locales, en particulier la co-gestion sur les mesures alternatives à la détention et sur l'accompagnement post-judiciaire.
- **Porter la voix des jeunes** via le développement d'actions culturelles/artistiques et sportives comme moyens de sensibilisation du grand public et des autorités.
- **Maintenir une vigilance** constante sur les cas de maltraitance ou les actes inappropriés avec un nouveau référentiel de suivi des signalements.
- **Communiquer** sur la question des Enfants en Conflits avec la Loi via la production de données sur la justice pénale des enfants et les effets des mesures alternatives sur l'insertion.
- **Renforcer les capacités** de ses équipes à travers la Formation Continue.

Les équipes de Grandir Dignement à Madagascar se mobiliseront donc au quotidien pour atteindre ces objectifs et pour que chaque jeune puissent bénéficier d'un accompagnement adapté et sécurisant qui favorise la possibilité d'une réinsertion.

L'association et ses membres se réjouissent de pouvoir travailler en coopération avec les autorités officielles de Madagascar, les partenaires financiers et le tissu associatif acteur de la protection de l'enfance.

NIGER



Capitale : Niamey

Superficie : 1 267 000 km²

Population : 24,2 millions d'habitants

IDH : 189e sur 189 pays

Fête nationale : 18 décembre



TÉMOIGNAGES

« JE BÉNÉFICIE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE GRANDIR DIGNEMENT DEPUIS MON SÉJOUR À LA MAISON D'ARRÊT. JE N'OUBLIE JAMAIS LEURS ACTIVITÉS ; CAS ELLES M'ONT PERMIS DE REDONNER UN SENS À MA VIE. JE VIS EN PAIX AVEC MES PARENTS ET TOUT MON ENTOURAGE. MERCI À GRANDIR DIGNEMENT » MOUSSA TAHIROU, 16 ANS

«Je remercie infiniment GD pour l'accompagnement et les conseils qu'elle m'a offerts. Grace à GD je me suis réconcilié avec mes parents et je n'aime plus la violence» Ibrahim Oumarou, 17 ans

« Sans GD (pendant cette période de détention) nous aurions souffert »

« Grandir Dignement m'a permis de réintégrer ma communauté à la sortie de détention sans aucune difficulté. Sans l'accompagnement de GD je ne savais pas si je serais encore dans mon village. » Marliya Zada, 15 ans

« Je remercie Grandir Dignement pour son accompagnement à la maison d'arrêt, dans ma famille et dans mon atelier d'apprentissage. Grace à eux je suis en train de suivre une formation en électricité et réparation ventilateur. » Yasmine Mahamadou, 15 ans

“GRACE AU SUIVI DE GD APRÈS MA LIBÉRATION MES PARENTS SERONT FIERS DE MON CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DANS LE SENS POSITIF.”

SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

DES JEUNES EN QUÊTE D'UN AVENIR MEILLEUR CONFRONTÉ AUX RÉALITÉS DE LA VILLE

Situé au cœur du Sahel, le Niger se distingue par une démographie extrêmement jeune, où **plus de 60% de la population est âgée de moins de 15 ans**. Avec un **taux de fécondité élevé de 7,6 enfants par femme**, le pays est confronté à d'importants défis. Cette croissance démographique entraîne des conséquences multiples. Avec un **taux d'alphabétisation de 28%**, un **taux d'achèvement du cycle de l'enseignement primaire à 54%**, et une **population fortement rurale**, de nombreux enfants quittent leurs familles et les régions reculées où ils ont grandi pour aller s'installer en milieu urbain. Désœuvrés et livrés à eux même, ils sont souvent contraints à des actes illégaux et sont plus enclins à être influencés par des groupes malveillants et/ou à commettre des délits pour garantir leur survie.

La population carcérale est à l'image du pays, majoritairement composée de jeunes individus, peu instruits et en rupture avec leur communauté, ils se retrouvent souvent désœuvrés et livrés à eux même lorsqu'ils sont en dehors des murs.

Quant au système judiciaire nigérien, il est caractérisé par l'incarcération comme peine la plus commune et fréquente. Bien que les autorités montrent la volonté de développer les peines et mesures alternatives à la détention, le **manque de moyen et la culture traditionnelle** s'avèrent être des **défis** à leur mise en pratique. Ainsi, le système judiciaire expose les mineurs dès l'âge de 13 ans à des **violations fréquentes de leurs droits fondamentaux** et à un **risque significatif de récidive**. En conséquence, le nombre d'enfant incarcéré peine à diminuer, participant ainsi à la **surpopulation carcérale qui a atteint 121 % au niveau national en 2022**.

SYSTÈME JUDICIAIRE : ENTRE MÉCONNAISSANCES ET LENTEUR

La prise en charge des ECL est confrontée à diverses problématiques. Ces jeunes, tout comme leurs familles, se trouvent souvent démunis face au système judiciaire et **méconnaissent largement leurs droits**.

De plus, les **contraintes financières des institutions** entraînent régulièrement des **dépassements des délais de détention préventive**, compromettant ainsi l'accompagnement juridique et psychosocial essentiel à leur développement. Les calendriers nationaux et les périodes de congés ministériels contribuent également à **une lenteur chronique à toutes les étapes du processus pénal**, aggravant les difficultés existantes. Ces défis soulignent la nécessité d'une action concertée et d'une sensibilisation accrue pour garantir une prise en charge appropriée des enfants en conflit avec la loi au Niger.

ZONES D'INTERVENTION



CHIFFRES-CLÉS



969 enfants en conflit avec la loi

ont été accompagnés par les équipes de Grandir Dignement en 2022 dans les 5 maisons d'arrêt régionales et les 19 départementales que couvrent les activités de l'association.



33 enfants en situation de dépassement de leur délai légal

de détention préventive sur les 969 enfants qui ont été incarcérés.



54 963 repas distribués

au cours de l'année 2022 dans les 5 maisons d'arrêts régionales.



60 enfants

environ ont été formés à des métiers agricoles.



71% des travailleurs sociaux étatiques

ont réalisé l'ensemble des suivis des enfants en conflit avec la loi.

LES MOMENTS MARQUANTS



JANVIER

Des tournées dans les départements ont été organisées par les équipes GD de Maradi afin de rencontrer les membres des comités de protection de l'enfant et de les mobiliser davantage sur les activités de protection et de réinsertion durable des ECL. Depuis, cette mission a été confiée à l'ANTD, ONG partenaire de GD.

JUILLET

Une nouvelle activité a été mise en place dans les maisons d'arrêt de Niamey et de Dosso avec la Fédération Nigérienne des Jeux d'Echecs : l'enseignement de ce jeu en milieu carcéral pour les enfants en détention, à raison de deux sessions hebdomadaires.

JUIN

L'insalubrité des infrastructures sanitaires des maisons d'arrêts de Dosso et Tahoua ont provoqués la prolifération de bactéries, obligeant les enfants à faire leur toilette à l'extérieur. En réaction, des travaux de réhabilitation ont été réalisés. Depuis, les enfants ont accès à des équipements neufs et fonctionnels.

NOVEMBRE

Célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant. Cette journée était organisée sur le thème de « Une communauté plus sensible et participative à la protection et à l'intérêt supérieur des ECL » grâce à différents ateliers : scénettes, chants, poèmes, danse, match de foot... Pour rendre le plaidoyer plus accessible au grand public, 4 radios locales ainsi que la télévision ont retransmis des messages sur la déconstruction des stéréotypes.

UNE HISTOIRE QUI FINIT BIEN

En août, un travailleur social de l'association a retrouvé un enfant inconscient au bord de la route. Il avait effectué son suivi quelque temps auparavant mais le jeune n'était plus pris en charge par l'association. L'enfant, atteint d'un paludisme neurologique, a pu, grâce au soutien de notre partenaire la Fondation Wavestone, accéder à des soins et reprendre son activité professionnelle.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

DES AVANCÉES ENCOURAGEANTES

Une donnée encourageante est la durée moyenne de détention préventive à la maison d'arrêt de Niamey. Celle-ci se stabilise autour d'un mois et demi, le temps nécessaire pour les travailleurs sociaux de réaliser les enquêtes sociales et d'échanger avec les parents.

Dans l'année, Grandir Dignement a dénombré **seulement 33 cas d'enfants en situation de dépassement de leur délai légal de détention préventive sur les 969 incarcérés** sur la totalité des régions. Ce chiffre, bien que toujours trop élevé au regard de l'effet traumatisant de la détention sur l'enfant en développement, reste positif en comparaison des nombreux dépassements de délais de détention préventive observés auparavant. Cela montre l'importance du travail de plaidoyer mené par les équipes de l'association ainsi que l'intérêt des magistrats, dorénavant bien plus réceptifs et réactifs sur ces enjeux de délais légaux.



+ DE CHIFFRES

- Au début d'année, on dénombrait **337 enfants** dans les **24 maisons d'arrêts** que couvrent les activités de l'association contre **353 en fin d'année** (dont 335 garçons et 18 filles).
- Pendant un an, ce sont **969 enfants** en conflit avec la loi qui se sont succédés en maison d'arrêt. Ces **907 garçons** et **62 filles** ont tous bénéficié du **suivi juridique et psychosocial**.
- La maison d'arrêt de Niamey reste la plus occupée avec un **taux de surpopulation qui peut atteindre jusqu'à 173%** selon les périodes de l'année.
- Sur les 30 mineurs **condamnés** au cours de l'année, 16 ont purgé leur peine dans une maison d'arrêt de la région de Maradi, 7 à Tahoua, 6 à Zinder et 1 à Dosso.
- **Aucune condamnation** n'a eu lieu à Niamey.
- **12 bébés** ont accompagnés leur mère en maison d'arrêt. Les équipes ont sollicité les familles et des partenaires locaux pour faciliter leur prise en charge.

Dans les quartiers mineurs sont aussi mises en place des **séances de sensibilisation à l'hygiène corporelle**, spécifiquement pour le lavage des mains, certaines régions étant touchées régulièrement par des épidémies de méningites ou de choléras. Ces bonnes pratiques ont été grandement renforcées à Dosso et Tahoua par les **travaux des infrastructures sanitaires** (douches et latrines) qui ont permis une nette amélioration des conditions d'hygiène.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

COMMENT LES ÉQUIPES VIENNENT-ELLES EN APPUI AUX ENFANTS DÉTENUS EN MILIEU CARCÉRAL ?

- Par un **appui psychosocial** à travers des **entretiens individuels des enfants, des activités de groupe éducatives et ludiques et des médiations familiales** pour reconstruire le lien avec les familles. Ces activités se font en collaboration étroite avec le personnel des maisons d'arrêt, notamment les régisseurs. Parmi les différentes activités, les éducateurs mettent en place des activités sportives (échauffements, course d'endurance, gymnastique, football), jeux de société (dames, échecs, scrabble), danses et chants nigériens au rythme des instruments traditionnels. Les éducateurs ont aussi été formés à **l'art thérapie, une démarche d'accompagnement thérapeutique** qui utilise les matériaux artistiques, le processus créatif, l'image et le dialogue, et vise l'expression de soi et la conscience de soi.
- Par un **appui juridique** visant à faire avancer les dossiers des enfants à travers **des visites régulières aux juges des mineurs, la recherche de représentants légaux, la médiation familiale** lorsque la position des familles bloque l'instruction des dossiers ainsi que **l'accompagnement des familles** dans les démarches administratives nécessaires.



- Enfin, à travers des **séances de formations professionnelles** qui ont été mises en place pour les enfants en milieu carcéral, notamment avec le partenaire Swisscontact. Les enfants en détention ont ainsi pu participer à des **formations professionnelles variées: peinture, mécanique, coiffure, menuiserie, soudure, couture**. De manière indirecte, une formation professionnelle permet de lutter contre la stigmatisation des enfants en conflit avec la loi tout en permettant aux populations de leur porter un regard plus positif et bienveillant. Elles permettent aux enfants d'acquérir un savoir-faire générateur de revenus et de prévenir des risques de récidive en favorisant les chances de réinsertion. Un accompagnement spécifique destinées aux filles a été déployé pour mettre en place des **formations pour la fabrication de serviettes hygiéniques**. Cette formation permet d'**enseigner une activité génératrice de revenus** ainsi que de lutter contre la précarité menstruelle.

ACTIVITÉS EXTRAMUROS

UNE RECONSTRUCTION POSSIBLE GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL

Le **suivi psychosocial** proposé aux filles et garçons en milieu carcéral s'étend aussi à ceux en milieu ouvert. Ils bénéficient ainsi d'un accompagnement qui participe à une "reconstruction" psychologique et sociale.

En effet, après la détention, les enfants sont souvent fragilisés et nécessitent un suivi psychosocial de qualité pour une meilleure insertion sociale et professionnelle. Autrement, ce moment de vulnérabilité risque de faire resurgir des comportements antérieurs qui avaient conduits à l'incarcération. Le but est entre autres d'**aider ces enfants à développer une attitude positive** et un comportement respectueux en société à travers des conseils éducatifs ; d'**améliorer le climat affectif** et les relations au sein de leurs familles et de garantir le **renforcement de la confiance en eux** et la prise en main de leur propre vie.

MESURES ET PEINES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION : DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

Il y a eu des avancées importantes qu'il faut consolider et renforcer afin que la mise en place des mesures et peines alternatives à la détention soit effective et systématique. C'est pourquoi GD est fortement mobilisée sur ce sujet : les dispositions sont renforcées sur le terrain afin d'accélérer leur mise en œuvre avec **du coaching des travailleurs sociaux étatiques sur les plaidoyers** et **l'importance de ces mesures et peines alternatives**, des **rencontres fréquentes avec les magistrats** en charge des dossiers des mineurs, la **recherche des parents des ECL**, la mise en place de **sensibilisation auprès de la victime sur l'importance des mesure éducatives** et pour l'obtention de son accord ainsi que l'implication effective des communautés dans cette question de prise en charge des ECL à tous les niveaux.

+ DE CHIFFRES

- **456 enfants dont 40 filles ont bénéficié** de cet accompagnement psycho-social et socio-éducatif dans les 5 antennes régionales.
- Le suivis sont répartis de la façon suivante : **303 en PC, 84 PJ, 61 en PEMO et 8 en mesure de réparation** proposées par les Procureurs.
- Au total, hormis les équipes de Grandir Dignement, ce sont **79 travailleurs sociaux étatiques et de la société civile** qui ont été impliqués dans ces suivis.

ACTIVITÉS EXTRAMUROS

INSERTION DU JEUNE : UN TRAVAIL QUI COMMENCE DÈS LES PREMIERS JOURS D'INCARCÉRATION

La préparation à l'insertion offre à l'enfant en conflit avec la loi l'opportunité d'acquérir des compétences sociales et professionnelles reconnues qui lui ont souvent fait défaut jusque-là dans son parcours personnel. L'insertion manquée est une voie ouverte vers la récidive. C'est pourquoi GD cherche à éviter absolument aux enfants des sorties sèches sans aucune formation ou des libérations sans accompagnement psychosocial.

Ce travail de l'insertion est un processus long et continu dont la préparation commence dès le premier contact de l'enfant avec le système judiciaire. En milieu carcéral, les travailleurs de l'association effectuent un travail quotidien sur ce plan. D'une part **avec l'enfant au travers d'entretiens et d'une écoute active** pour comprendre son histoire, sa personnalité, ses aspirations et donc sa singularité. En cela il crée le lien de confiance essentiel pour lui venir en aide. D'autre part, **avec sa famille à travers la recherche de localisation** d'abord, puis par **des visites à domicile** pour amorcer la **médiation familiale** et **déterminer le projet de vie de l'enfant**.



TRAVAILLEURS SOCIAUX : LEVIERS ESSENTIELS DANS L'INTÉGRATION ET L'ACCEPTION DU JEUNE PAR LA COMMUNAUTÉ

Une fois l'enfant libéré, cette gestion de cas se poursuit avec **le travailleur social qui va suivre l'enfant en milieu ouvert**. Ainsi, à travers un continuum socio-judiciaire, un ensemble d'informations lui est transféré afin qu'il dispose d'une vue d'ensemble de la situation et poursuive la mise en œuvre du plan d'action.

En synergie avec l'ONG SwissContact, **plusieurs programmes de formations en milieu carcéral ont été mis en place au profit des mineurs**. Des placements des enfants libérés dans des ateliers d'apprentissage ont également eu lieu. Avec l'aide des travailleurs sociaux qui sensibilisent et encouragent également les familles et les communautés à prendre en charge les ECL, **beaucoup d'enfants ont pu être insérés dans un secteur professionnel**. **Impliquer les communautés dans la prise en charge des ECL** est une alternative durable qu'il faut encourager.

Le plaidoyer est un outil essentiel pour influencer les décideurs politiques et les parties prenantes concernées afin de promouvoir des politiques et des pratiques favorables aux enfants et aux familles vulnérables.

L'ensemble des équipes terrains de la structure, soit 15 personnes, sont engagées au quotidien dans le plaidoyer de proximité, à travers les 5 régions d'intervention. De par leurs activités et les liens qu'ils tissent avec les partenaires institutionnels et communautaires, ils font avancer l'image des enfants en conflit avec la loi et les bonnes pratiques qui les entourent.

ACTIVITÉS PLAIDOYER



AFFRONTER LES DIFFICULTÉS ENSEMBLE

Dans le cadre des activités de nombreux acteurs sont appelés à collaborer, notamment en milieu ouvert. Les antennes de Grandir Dignement coordonnent au niveau régional le volet protection et suivi psychosocial des enfants et communication pour la promotion des mesures et peines alternatives à la détention et la poursuite judiciaires.

Ces activités nécessitent des actions de proximité auprès de ces partenaires de première ligne que sont les juges, la police, les défenseurs commis d'office et les travailleurs sociaux étatiques, du ministère de la justice et du ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant. Il est alors question de discuter des difficultés rencontrées par les partenaires dans la mise en place des placements en milieu ouvert afin de trouver des solutions adaptées à chacun. **Au total, 4 missions de plaidoyer ont été réalisées par les responsables d'antenne en 2022.**

Journée internationale des droits de l'enfant



Dessin d'un enfant incarcéré représentant l'appui alimentaire reçu

ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

LE RÔLE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Le rôle des Travailleurs Sociaux Mobiles est de **permettre le plaidoyer** jusque dans les départements, en plus d'établir un état des lieux de la situation des mineurs incarcérés dans les maisons d'arrêt des départements et de leur apporter un soutien psychosocial et juridique (une visite par mois au minimum par maison d'arrêt). Ainsi, **lors des 84 missions faites en 2022, les TSM ont échangé avec les acteurs de la chaîne pénale et de la prise en charge des ECL** sur le suivi des cas d'enfants, l'amélioration des pratiques et le plaidoyer concernant les mesures alternatives.

Selon les besoins, les TSM peuvent effectuer des recherches de représentants légaux, des médiations familiales et des interventions dans les comités communaux et villageois. L'objectif étant de **faire avancer les dossiers des enfants, de rétablir les éventuels liens familiaux ou communautaires fragilisés et d'améliorer leurs chances de réinsertion.**



CHANGER LES REGARDS... AVEC L'AIDE DES ORGANISATIONS LOCALES

En partenariat avec l'ANTD les comités de protection de l'enfant, présents dans chaque village et chaque commune, ont été approchés afin d'**entamer un travail de référencement des opportunités communautaires dans la prise en charge des enfants.** Dans ce cadre, **des actions de communications sont mises en place** afin d'encourager la prise en compte de ces enfants particulièrement vulnérables et de modifier durablement le regard de la société sur la détention et ses conséquences.

Afin de renforcer ce travail, **une campagne de sensibilisation a eu lieu en novembre 2022 lors de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.** Celle-ci a porté sur les droits des enfants et la stigmatisation dont font preuve les enfants en conflit avec la loi. Ainsi, **un spot radio** déconstruisant 5 pensées négatives a été diffusé dans quatre radios locales et un **documentaire télévisuel** a pu être réalisé et diffusé.

PERSPECTIVES POUR 2023

L'année 2023 sera placée sous le thème de la communauté car cette protection communautaire est très importante pour la réinsertion durable et réussie des ECL. Comme il est coutumier de dire au Niger « l'enfant est né de deux personnes mais appartient à toute la communauté ».

CONTINUER À DÉVELOPPER LES MPAD

Après une étude menée auprès des enfants incarcérés en situation de récidive, il a été analysé que la majeure partie avait été placée en LP. Si l'enfant bénéficie aussi d'un suivi de 6 mois après la détention, il n'a aucune obligation de réinsertion, contrairement à la mesure de peine alternative à la détention. En effet, lors d'un placement en milieu ouvert, l'enfant, sa famille ainsi que la victime dans le cas d'une réparation, doivent s'engager sur un objectif déterminé par le juge ou le procureur, sans quoi il sera envoyé en détention. Ces objectifs sont toujours en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant: se former dans des centres d'apprentissage, retourner à l'école, se réintégrer dans sa communauté etc. Afin d'augmenter le nombre de MPAD, **Grandir Dignement compte réunir en 2023 les acteurs de la justice juvénile nigérienne pour les sensibiliser à cette nouvelle analyse.**

S'OUVRIRE À DE NOUVELLES MESURES

L'association souhaite aussi s'engager dans la mise en place des **Travaux d'Intérêt Général (TIG) comme peine alternative à la détention pour les enfants**. GD mène un **plaidoyer constant** auprès des acteurs de l'État pour sensibiliser sur l'importance de cette mesure. Avec ses partenaires locaux, Grandir Dignement compte mettre en évidence les nombreux avantages des TIG, tels que l'intégration sociale, l'apprentissage de compétences utiles et la responsabilisation des jeunes.

Les équipes vont pour cela mettre en place **une cartographie des acteurs locaux** dit «de bonne volonté» qui pourraient prendre en charge les enfants. L'objectif étant de pouvoir schématiser les différentes solutions de prise en charge des enfants ainsi que de répertorier les différents professionnels (ateliers, artisans, entrepreneurs ...) qui acceptent d'accueillir et former des enfants en conflit avec la loi.

DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENTS

Enfin, l'année 2023 devraient être marquée par un **renforcement des financements** avec le soutien du PNUD et d'IDLO qui souhaitent s'engager pour le droit des enfants en détention. Ces nouvelles collaborations pourraient permettre de **recommencer des activités sur les maisons d'arrêts de Kollo et Say** (région de Niamey), de mettre en place de **nouvelles formations** pour les enfants mais aussi de **travailler avec un nouveau partenaire local**, la JADCN, qui accompagne des enfants vulnérables dans leur processus d'insertion socioprofessionnelle à travers la prise en charge communautaire.



Sensibilisation communautaire - quartier de Dosso

FRANCE



Capitale : Paris

Superficie : 551 695 km²

Population : 67 813 396 habitants

IDH : 26e sur 189 pays

Fête nationale : 14 juillet

TÉMOIGNAGES

«JE SUIS A GRANDIR DIGNEMENT POUR POUVOIR ME LANCER DANS MON PROJET D'ÉDUCATEUR EN PRÉVENTION. ACTUELLEMENT JE FAIS UN SERVICE CIVIQUE D'UNE DURÉE DE 6 MOIS. DURANT LE SERVICE CIVIQUE, ON FAIT DES ACTIVITÉS SUR DES SUJETS IMPORTANTS DE LA VIE TEL QUE LA CONFIANCE EN SOI, L'ESTIME DE SOI ET LA SOLIDARITÉ [...] LA PRISON C'EST DUR MAIS LA SORTIE C'EST SÛR»

MAMUKA-19 ANS

«Je suis à Grandir Dignement car j'ai fait des conneries [...] C'est le SPIP qui m'a parlé de GD et ça m'a intéressé. a GD on fait des activités et on rend service aux SDF. On fait du jardinage tous les jeudis et du bénévolat à Emmaüs chaque vendredi. GD nous accompagne pendant 6 mois et nous aide à trouver un travail.»

Abdou - 19 ans

«Grandir Dignement m'apporte de l'accompagnement professionnel pour m'aider à trouver quelque chose pour m'en sortir professionnellement. J'ai eu la chance d'avoir une deuxième chance et de tout recommencer à zéro [...] Depuis que je suis là bas j'ai pu retrouver une vie sociale et rythmée. L'environnement de Grandir Dignement est plutôt agréable, ici nous sommes dans un lieu propre et ouvert à tout le monde [...] Nos accompagnateurs sont bienveillants et à l'écoute avec nous et toujours là pour nous si on a besoin. Ils nous accompagnent dans tout ce que l'on fait »

Laura- 17 ans

SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

LA RÉFORME DE 2021 PORTEUSE D'ESPOIR...

En septembre 2021, le Code de Justice Pénale des Mineurs est entré en vigueur. Il reprend les grands principes de l'ordonnance de 1945 et vise à favoriser l'efficacité des prises en charge de ces jeunes au travers d'une refonte de la procédure pénale. Toutes les dispositions spécifiques aux mineurs sont désormais regroupées dans un même ensemble juridique. L'héritage de l'ordonnance de 1945 est remarqué avec le maintien des trois grands principes :

- **Sur l'excuse de minorité** : Le texte instaure la présomption de non-discernement pour les jeunes de moins de 13 ans.
- **Sur la primauté de l'éducatif** : l'apparition d'une prise en charge éducative unique, modulable et évolutive.
- **Sur la spécialisation des juridictions et des procédures** : il est étendu puisque certains juges des libertés et de la détention sont désormais spécialement chargés des affaires concernant les mineurs.

Dans son esprit cette loi porte le grand espoir d'une justice résolument tournée vers l'approche éducative et adaptables à des profils divers.

... DES PRATIQUES COUTEUSES ET INADAPTEES RELIEES A L'ENFERMEMENT

Pourtant, les faits et la tendance ne vont pas dans ce sens et penchent davantage pour des solutions génériques, peu individualisées et qui isolent les jeunes. La récidive et la répétition sont les constats d'échec de cette orientation persistante depuis vingt ans. Le centre éducatif fermé (CEF) est probablement emblématique de cette politique

Ainsi, 20 projets d'ouverture de centres éducatifs fermés (CEF) ont été lancés entre 2021 et 2023, bien que leur efficacité soit discutable, notamment à cause des profondes disparités en termes d'effectifs suffisants et de qualification du personnel. Présentés comme une « *extension des modes d'enfermement des jeunes* » par l'Observatoire Internationale des Prisons, ils sont tout autant décriés par le rapport sénatoriale publié le 21 septembre 2022 : « *la focalisation sur les CEF est excessive. Comme pour les adultes, ce n'est pas en multipliant les places de prison que l'on résout la question de la délinquance. Ces centres peuvent incontestablement être efficaces pour permettre une prise en charge renforcée hors cadre pénitentiaire, mais ils nécessitent une conjonction de facteurs de réussite – équipe, équipement, articulation avec le milieu ouvert – qui s'avère difficile à réunir* ».

En dénonçant cette tendance française à faire essaimer des CEF, l'une des rapporteuses, la sénatrice Laurence Harribe préconise la « *réorientation des moyens prévus pour la création de nouveaux CEF vers les nombreux dispositifs existants plus pertinents* ».

En France en 2021, on comptait 169 142 adolescents de moins de 18 ans en conflit avec la loi dont l'origine des saisines provenaient en majeure partie de la gendarmerie, de la police ou encore de la justice. (*Ministère de la Justice, 2022*) Ces jeunes ont soit commis une infraction ou sont accusés d'en avoir commis une.



Dans ce sens, Grandir Dignement, membre de la fédération Citoyens & Justice, développe le « Service Civique Adapté » depuis 2017. Ce dispositif, élaboré en étroite collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, propose **un accompagnement individualisé, global et évolutif.** En tant qu'alternative potentielle aux Centres Éducatifs Fermés (CEF), il offre aux jeunes **un parcours basé sur la pair-aidance et l'engagement solidaire, leur permettant de construire leur projet de vie à leur propre rythme.** A travers cet accompagnement, l'objectif est de promouvoir chez chaque jeune des valeurs de responsabilisation, de tolérance, d'altruisme et d'ouverture au monde.

Ce dispositif, qui reçoit le soutien de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et des acteurs publics du territoire, s'inscrit pleinement dans l'esprit du Code de Justice Pénale des Mineurs et s'articule très bien avec les mesures éducatives judiciaires. L'enjeu est désormais de le rendre toujours plus pérenne et de le faire connaître plus largement.

ZONES D'INTERVENTION





CHIFFRES-CLÉS

Interventions ont été réalisées au quartier mineur de Metz-Queuleu auprès de 15 jeunes différents.

89

34

Ateliers d'écritures créatives et activités civiques et citoyennes ont été menés auprès de 19 mineurs incarcérés à la maison d'arrêt d'Epinal, dont 5 jeunes filles et 14 jeunes hommes.

Jeunes **ont été accueillis et accompagnés** dans le cadre du projet de remobilisation socioprofessionnelle à Metz et Nancy

82

400

C'est la quantité en kg de **fruits, légumes et plantes aromatiques cultivé par les jeunes** au cours de l'année. Si une partie a été vendue via l'épicerie itinérante (environ 100kg), une partie est également donnée au Foyer du Chemin Neuf qui met à disposition le jardin à l'association et environ 150 kilos ont été vendus via les paniers.

Ateliers emplois et formation ont été mis en place. Aussi, **137 ateliers sur la thématique de l'environnement** ont été menés et les jeunes ont bénéficié de **221 activités de culture et citoyenneté** ainsi qu'un atelier centré sur le sport (yoga).

70

LES MOMENTS MARQUANTS



DE NOUVELLES HABILITATIONS

L'antenne de Nancy a été habilitée à accueillir des jeunes en TIG et Travaux Non Rémunérés (TNR) dans le cadre de ses modules et les premiers jeunes ont pu être accueillis dans ce cadre en juillet 2022.

RENCONTRES ET TÉMOIGNAGES

Deux grands témoins sont venus rencontrer les jeunes: Karim Mokhtari, ancien détenu et enfant placé en foyer, engagé auprès des jeunes dans différentes associations, il est aussi le parrain de Grandir Dignement. Colette Duquesne, ex-enfant placée à l'ASE a témoigné et présenté aux jeunes une exposition sur les droits l'enfant.

JOURNÉE SOLIDAIRE ENVIRONNEMENT

Le jardin pédagogique a accueilli les salariés de la SNCF dans le cadre de la *Journées solidaires environnement 2022* afin de les sensibiliser et de les impliquer dans le développement du jardin avec les jeunes accompagnés par l'association. Ce sont ainsi 21 salariés SNCF, 6 jeunes en service civique adapté et 7 jeunes accompagnateurs qui ont participé à cet événement. Ils ont réalisé diverses missions tout en étant sensibilisé à la permaculture et en nouant des relations avec les jeunes accompagnés

FÊTE DE LA NATURE

Pendant deux jours, le jardin de Nancy a accueilli 22 visiteurs et 3 partenaires. Les participants, qui ont pu bénéficier des animations proposées par les jeunes accompagnés par Grandir Dignement.

LES JOURNÉES D'ACCOMPAGNEMENT D'OLIVIER

Intervenant à fréquence bimestrielle auprès des équipes France, Olivier Robin fait profiter son expérience d'accompagnement de groupe, de relecture de la pratique éducative et, plus globalement, de la pédagogie salésienne.

Son travail consiste notamment à aider les salariés et volontaires sur la posture d'accompagnement du jeune et les différents défis inhérents, le tout dans un climat convivial et chaleureux.



ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE METZ

Grandir Dignement propose des activités en milieu carcéral auprès des jeunes en **Quartier Mineurs (QM) du Centre pénitentiaire de Metz**, à raison de deux fois par semaine. Les activités se regroupent en différentes thématiques : activités civique et citoyenne, interventions de grands témoins et interventions solidaires. Pour 2022, **89 interventions** ont été réalisées au QM de Metz-Queuleu auprès de **15 jeunes** différents.

MAISON D'ARRÊT D'EPINAL

L'association a été contactée par le **Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 54**, pour mener des activités civiques et citoyennes au quartier mineurs de la maison d'arrêt d'Épinal au cours de l'année 2022.

Les heures d'activités ont été réalisées sur le temps réservé à l'enseignement des mineurs et dans les créneaux laissés libres par les enseignants avant la fin de l'année 2022. Durant ces interventions, différentes thématiques sont abordées dont la **solidarité, les enjeux environnementaux, l'égalité, la liberté, l'engagement et la participation citoyenne**. Ces activités ont été réalisées par la metteuse en scène du Théâtre de l'Imprévu en tant que prestataire de l'association Grandir Dignement.

C'est dans ce cadre que **19 ateliers d'écriture créative** ont été organisés entre le 8 mars et le 28 juillet, avec la **production de 4 contes**. Ces récits ont été imprimés sous forme de livrets et remis aux participants et aux parties prenantes du projet, ce qui a permis de valoriser les jeunes impliqués et leur travail. Les ateliers d'écriture créative ont impliqué **7 jeunes**.

A travers cette activité ils ont pu accéder à l'écriture, élargir leur vocabulaire, collaborer en groupe, libérer leur parole et leur imaginaire, et enfin débattre et réfléchir sur les conséquences des actes posés par les personnages. Les **activités civiques et citoyennes ont permis à 2 filles et 10 garçons de se sensibiliser, réfléchir et débattre**.

Par la suite, **15 activités civiques et citoyennes** ont été organisées entre le 04 octobre et le 08 décembre, sur des thèmes divers tels que : **la prison, la récidive, l'égalité et la liberté**, avec l'utilisation d'outils comme le brainstorming ou les jeux d'écriture.

19 mineurs incarcérés à la maison d'arrêt d'Épinal, dont 5 jeunes filles et 14 jeunes hommes **ont été impliqué sur ces interventions**. Elles ont permis de stimuler la sensibilité des jeunes mineurs aux enjeux sociétaux et leur empathie. Ce sont au total **34 ateliers pour 122 heures de prestation** qui ont été réalisés en 2022 dans le cadre de ce projet.



ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS

Depuis 2021, Grandir Dignement intervient toutes les jeudis après-midi au **Quartier Mineur de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (91)**. Cet engagement s'est renforcé au cours de l'année 2022, cela grâce à des liens rapprochés avec le **Service Educatif du Centre des Jeunes Détenus de la Maison d'Arrêt**.



LES PROJETS EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

L'année 2022 a été marquée par des projets ambitieux menés durant les vacances scolaires **par et pour** les jeunes en détention. Ces périodes sont l'occasion pour l'association d'être présente sur une semaine complète, jusqu'à un mois pendant l'été 2022.

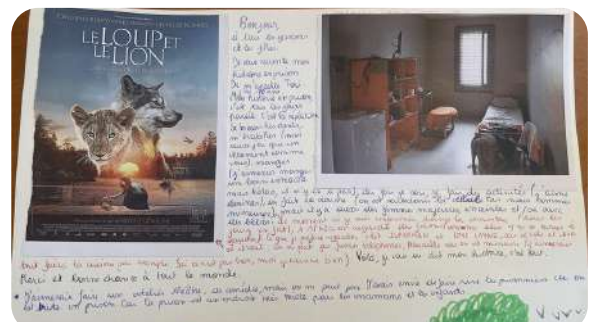
L'objectif est de construire avec les jeunes un petit projet prenant forme au fil de la semaine auprès d'1 groupe de filles et de 2 groupes de garçons.

Ces projets approfondissent les activités proposées tout au long de l'année et reprennent les thématiques-phares de l'association : **participation des jeunes, lutte contre les discriminations, droits de l'Enfant, interculturalité** etc.

Ces interventions permettent également à des bénévoles de s'impliquer auprès des mineurs incarcérés, en appui aux volontaires en Service Civique d'Île-de-France.

Ainsi toutes formes de créations ont vu le jour au cours de l'année :

- Des pictogrammes facilitant la compréhension des droits de l'enfant à destination de jeunes en situation de handicap,
- Des correspondances avec les enfants des délégations nigériennes et malgaches de l'organisation en lien avec leur quotidien respectif en milieu carcéral,
- Un "guide du vivre-ensemble" pour un futur meilleur.



ACTIVITÉS EN MILIEU OUVERT

En 2022, Grandir Dignement a pu accueillir et accompagner 82 jeunes dans le cadre du projet de remobilisation et de réinsertion socioprofessionnelle à Metz et à Nancy.

POUR S'ADAPTER À LA SITUATION ET AUX BESOINS DE CHAQUE JEUNE, DIFFÉRENTES APPROCHES...

L'**espace d'accueil** est ouvert à toute personne âgée de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité. Chaque individu en situation de besoin peut s'adresser à l'association de manière inconditionnelle pour être accueilli dans un espace convivial. Il s'agit d'une permanence ouverte 5j/semaine.

Les jeunes peuvent y récupérer des produits de première nécessité, discuter, utiliser la cuisine ou encore se reposer. Un espace numérique est également à leur disposition. En 2022, **15 jeunes ont été accueillis en espace d'accueil : 6 à l'antenne de Metz et 9 à Nancy.**

En espace d'accueil les jeunes peuvent obtenir un accompagnement dans leurs démarches administratives et pour leurs rendez-vous, ou encore, prendre connaissance des différents dispositifs existants qui pourraient répondre à leurs besoins. S'ils le souhaitent, ils peuvent être soutenus dans leurs projets professionnels de façon plus personnalisée.

Les jeunes ayant terminé leur Service Civique peuvent également revenir à l'espace d'accueil, ce qui permet un désengagement progressif de notre accompagnement et une reprise en douceur de leur autonomie.

Les modules s'organisent en ateliers collectifs hebdomadaires d'une journée ou d'une demi-journée. Ils sont ouverts aux jeunes déjà accueillis par d'autres structures du territoire et qui ne peuvent s'engager en service civique adapté et à ceux qui veulent tester notre dispositif avant de s'y engager.

Les modules s'articulent autour de **3 thématiques : Bien-être et environnement, Emploi et formation, Culture et citoyenneté.** Ils sont proposés toutes les semaines et peuvent être adaptés en fonction du profil du jeune. Les activités proposées sont très variées; il peut s'agir de maraudes grâce aux dons de la Banque Alimentaire, de participation à un vestiaire solidaire en partenariat avec l'association CARITAS, des simulations d'entretien d'embauche ou encore de ciné-débats...

L'antenne de Nancy **a été habilitée à accueillir des jeunes en Travaux d'Intérêt Généraux (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR)** pour effectuer des modules et les premiers jeunes ont pu être accueillis dans ce cadre en juillet 2022. Ils sont impliqués sur les jardins de l'association, dans un cadre bienveillant et avec des supports éducatifs innovants : les TIG/TNR ont vocation également à être éducatifs et non seulement répressifs.



ACTIVITÉS EN MILIEU OUVERT

Le Service Civique Adapté (SCA) : Au travers de ce dispositif, les jeunes qui le souhaitent peuvent s'engager et bénéficier d'un suivi plus poussé. En 2022, 14 jeunes se sont engagés dans l'antenne de Metz et 18 sur l'antenne de Nancy. Le service civique adapté dure 6 mois sur une base de 24 heures par semaine pendant 4 jours avec un planning adapté aux adolescents accompagnés.

LE PLANNING SE DÉCOMPOSE EN PLUSIEURS TEMPS :

1) Des temps d'accompagnement individuel et global : les jeunes peuvent travailler sur leur projet professionnel mais aussi personnel en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé qui s'adapte à leur rythme et les aide à surmonter les éventuelles difficultés qui peuvent se présenter.

2) Des temps d'immersion : offrir aux jeunes la possibilité d'effectuer des stages et/ou des journées d'immersion en entreprise ou dans des structure de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Au total, 294 immersions ont été réalisées à Metz et à Nancy, notamment auprès de Caritas, Emmaüs, Prétexte, Dynamo ou la Cravate Solidaire. Les jeunes y acquièrent de nouvelles expériences et connaissances qui améliorent leurs compétences professionnelles. Ils développent une vision plus concrète du monde de l'emploi et ainsi affinent leur projet en ayant une idée plus précise des milieux qui les intéressent ou non.

3) Des temps d'ateliers collectifs articulés autour des 3 thématiques : environnement et bien être, emploi et formation ainsi que culture et citoyenneté. Les jeunes y développent des savoir-faire dans certains domaines, comme réparer des vélos avec l'association Metz à vélo. Cette année 2022, 70 ateliers emploi et formation ont été mis en place ainsi que 137 ateliers sur la thématique de l'environnement.

Le SCA offre aux jeunes la possibilité d'être rémunéré, leur permettant de vivre correctement, de débloquer parfois l'accès à un logement, tout en leur apprenant la gestion de leur budget. Pour permettre aux jeunes de découvrir des activités toujours plus variées, Grandir Dignement continue de développer ses relations avec différents partenaires.



Réparation de vélos au sein de l'association Dynamo à Nancy



ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION



ECHANGES AVEC DES GRANDS TÉMOINS

En 2022, les jeunes de Metz et de Nancy ont pu rencontrer des personnes venues témoigner de leur parcours de vie et les sensibiliser aux questions des droits de l'enfant, de la violence, de la délinquance et de la prison.

En juillet, les jeunes ont rencontré Karim Mokhtari, ancien détenu et enfant placé en foyer, venu témoigner de son expérience et des leçons qu'il en a tirées. Engagé auprès des jeunes dans différentes associations, il est aussi le parrain de Grandir Dignement.

En décembre, Colette Duquesne est intervenue à Metz où tous les jeunes s'étaient rassemblés. Madame Duquesne est également intervenue au quartier mineur de Metz-Queuleu au même titre que Karim Mokhtari. Elle-même enfant placée à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), elle a témoigné et présenté aux jeunes une exposition sur les droits de l'enfant. L'exposition contenait des questions permettant aux jeunes de réfléchir et de débattre sur ces droits dont ils sont titulaires.



VISIONNAGE D'UN DOCUMENTAIRE SUR LA SITUATION DES ECL À MADAGASCAR

Le 30 septembre 2022 fut présenté à Nancy l'avant-première du film-documentaire "Du Doux dans l'Amer" qui décrit la réalité des enfants en conflits avec la loi à Madagascar ainsi que les évolutions récentes de la justice malgache à ce propos.

Suite à la projection, un échange avec les réalisateurs a eu lieu et s'est conclu par le partage d'un verre de l'amitié. Les jeunes de Nancy et de Metz ont assisté à l'avant-première. En parallèle de la projection avait également lieu une exposition photo-sonore qui exposait la situation carcérale à Madagascar.



PARTICIPATION À UN CHANTIER SOLIDAIRE

Au cours de la semaine du 15 au 19 août 2022, 2 jeunes en SCA ainsi que 3 accompagnateurs se sont rendus à Briançon au sein d'un refuge solidaire. Ce refuge accueille des migrants qui arrivent en général par la montagne.

Les jeunes ont pu préparer leur voyage en amont et prévoir les activités qu'ils allaient proposer. Plusieurs temps d'activité étaient prévus tels que des activités sportives, des temps ludique et collaboratif ou encore des temps de solidarité durant lesquels les jeunes ont réalisé des animations auprès des migrants. Ils ont été sensibilisés aux conditions de vie et problématiques que vivent les migrants. Les jeunes ont également été acteurs de la vie du refuge notamment en participant à la préparation des repas.

PARTENARIATS ET PLAIDOYER

RESPECT DE LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT : LA FRANCE MISE EN EXAMEN

Depuis 2020, la France est en cours d'examen périodique universel. Dès cette année, Grandir Dignement avait déposé un rapport alternatif ciblant la situation des ECL et avait également contribué au **rapport du collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant**.

En 2022, l'association se prépare à intervenir, avec les grandes associations française de l'aide à l'enfant à Genève auprès du **Comité des Droits de l'Enfant**. L'objectif est clair : faire remonter au plus haut niveau les manquements de l'Etat français en ce qui concerne la prise en charge des ECL.

DROITS DE L'ENFANT, DETENTION, HISTOIRE... ECHANGES AUTOUR D'UN FILM

Le 23 mars, pour célébrer l'anniversaire des interventions en Île-de-France, Grandir Dignement était au Bar Commun (18ème) pour **une soirée ciné-débat** sur le thème de la détention des enfants !

Au programme, la **projection du documentaire "Les enfants maudits"**. Le film évoque par le biais de lettres, les conditions de détention d'enfants au XIXème siècle dans l'établissement de la Petite Roquette à Paris.

Le film a été suivi d'un temps d'échanges en présence du **réalisateur Cyril Denvers**, de trois éducatrices de la PJJ intervenant à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis et de la directrice de Grandir Dignement.

Un sujet poignant qui a permis de faire le lien entre la détention et les droits de l'enfant, hier et aujourd'hui, aux grés des questions et apports du public venu nombreux assister à cette soirée. A refaire !

INTERVENTION A L'ENM BORDEAUX

A l'occasion de la célébration des **40 ans de la Fédération Citoyens & Justice**, dont Grandir Dignement est membre, l'association est intervenue à l'Ecole Nationale de la Magistrature (Bordeaux) pour présenter le Service Civique Adapté en tant que dispositif éducatif adapté aux jeunes sous main de justice.

Une belle occasion de créer du lien avec les acteurs judiciaires au-delà du Grand Est !



PLAIDOYER PARTICIPATIF : LES JEUNES S'EXPRIMENT !

En novembre, à l'occasion de la **Journée des Droits de l'Enfant**, Grandir Dignement était à l'événement du Défenseur des droits à Paris. Cette année le thème portait sur **le droit à la vie privée**.

Tout au long de l'année, les jeunes accompagnés par Grandir Dignement en France ont participé à de nombreux ateliers pour faire connaître leur avis sur ce sujet si criant en milieu carcéral.

Merci et félicitations à eux !



PERSPECTIVES POUR 2023

Est-ce que la participation citoyenne a sa place en détention ?

Un projet novateur de **conseil participatif en détention** pour les jeunes en quartier mineur. Cette initiative vise à offrir aux jeunes incarcérés **un espace de dialogue et de participation active**, permettant de prendre en compte leurs avis et leurs idées dans l'amélioration des conditions de détention et des programmes d'accompagnement. En encourageant leur implication dans les processus décisionnels qui les concernent directement, ce projet aspire à **renforcer le sentiment d'appartenance, l'estime de soi et la réflexion sur leur propre réinsertion**.

Grandir Dignement prend l'accent alsacien !

Grandir Dignement va ouvrir **une antenne à Strasbourg** avec le soutien du ministère de la Justice et de l'Agence du Service Civique. Ceci permettra d'étendre son action de proposer le SCA aux jeunes en situation de vulnérabilité et/ou en conflit avec la loi de Strasbourg et ses environs.



Le Service Civique au-delà des frontières du Grand-Est

Fin 2022, **l'association a obtenu l'agrément national du Service Civique**, élargissant ainsi son potentiel d'action au-delà de sa région d'origine. Cette reconnaissance permet à l'association d'envisager de nouveaux horizons. Notamment en Île-de-France où l'association a quelques perspectives en discussion avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance.



GOUVERNANCE



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Jean Jacques Hauck

Vice-président



Elodie Bellarbre

Secrétaire



Jean Marie Muller

Trésorier



Mathilde Roux

Secrétaire adjointe



Gilles Manginois

Président



Marie-Claire Schmitt

Trésorière adjointe



Fabrice Antony

Membre du bureau



Jean Marie Petitclerc

Membre du bureau et
Représentant du Réseau
Don Bosco Action Sociale



Didier Rance

Membre du bureau

CERTIFICATION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Delphine MARCANDELLA

Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
de Nancy

GRNDIR DIGNEMENT
Association Loi 1901

20 Rue de Houdemont
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En exécution de ma mission, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GRANDIR DIGNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et, notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CERTIFICATION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'assemblée

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte-rendu financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

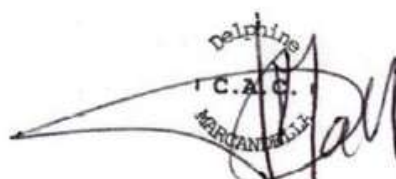
CERTIFICATION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives - que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs - définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laxou, le 12 septembre 2023

*Le commissaire aux comptes,
Delphine MARCANDELLA*



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'Delphine', 'C.A.C.', and 'MARCANDELLA' arranged in a circular pattern. The signature is a stylized, cursive script.

BILAN FINANCIER

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
GRANDIR DIGNEMENT
Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022
Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

| CHARGES (Hors taxes) | Exercice N Net | Exercice N-1 Net | PRODUITS (Hors taxes) | Exercice N net | Exercice N-1 net |
|--|-------------------|---------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | | | Ventes de marchandises | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | Production vendue (biens et services) | 4 694 | 71 |
| Achats d'approvisionnement | | | Production stockée | | |
| Variation de stock (approvisionnement) | | | Production immobilisée | | |
| Autres charges externes | 553 634 | 429 282 | Subventions d'exploitation | 1 063 645 | 853 835 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 10 570 | 15 584 | Autres produits | 56 786 | 51 720 |
| Rémunération du personnel | 461 824 | 364 997 | PRODUITS FINANCIERS | | |
| Charges sociales | 80 637 | 66 144 | | | |
| Dotations aux amortissements | 8 943 | 5 992 | | | |
| Dotations aux provisions | | | | | |
| Autres charges | 370 | 1 353 | | | |
| CHARGES FINANCIERES | 471 | | | | |
| TOTAL (I) | 1 116 449 | 883 353 | TOTAL (I) | 1 125 125 | 905 626 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (II) | 5 270 | 6 734 | PRODUITS EXCEPTIONNELS (II) | 6 743 | 1 091 |
| IMPOTS SUR LES BENEFICES (III) | | | | | |
| TOTAL DES CHARGES (I+II+III) | 1 121 719 | 890 087 | TOTAL DES PRODUITS (I+II) | 1 131 869 | 906 716 |
| BENEFICE OU PERTE | 10 149 | 16 630 | | | |
| TOTAL GENERAL | 1 131 869 | 906 716 | TOTAL GENERAL | 1 131 869 | 906 716 |

BILAN FINANCIER

BILAN SYNTHÉTIQUE

BILAN SYNTHETIQUE
GRANDIR DIGNEMENT
Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022
Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard Hors simulation

| ACTIF | Exercice N | | | N-1 | PASSIF | Exercice N net | Exercice N-1 net |
|--|----------------|------------------------------|----------------|----------------|--|----------------|------------------|
| | Brut | Amortissements et provisions | Net | Net | | | |
| Actif immobilisé : | | | | | Capitaux propres | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | Capital | 50 749 | 34 120 |
| - Fonds commercial | | | | | Ecarts de réévaluation | | |
| - Autres | | | | | Réserves : | | |
| Immobilisations corporelles | 67 710 | 31 745 | 35 964 | 19 922 | - Réserve légale | | |
| Immobilisations financières | 2 022 | | 2 022 | 1 799 | - Réserves réglementées | | |
| TOTAL I | 69 732 | 31 745 | 37 986 | 21 721 | - Autres | | |
| Actif circulant : | | | | | Report à nouveau | | |
| Stocks et en-cours (autres que marchandises) | | | | | Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 10 149 | 16 630 |
| Marchandises | | | | | Subventions d'investissement | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | | Provisions réglementées | | |
| | | | | | TOTAL I | 60 899 | 50 749 |
| Créances : | | | | | Provisions pour risques et charges (II) | | |
| Clients et comptes rattachés | | | | | Dettes | | |
| Autres | 9 614 | | 9 614 | 11 677 | Emprunts et dettes assimilées | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | | Avances et acomptes reçus sur commandes | | |
| Disponibilités (autres que caisse) | 207 689 | | 207 689 | 208 777 | Fournisseurs et comptes rattachés | 1 090 | 4 549 |
| Caisse | 5 312 | | 5 312 | 2 118 | Autres | 80 634 | 83 395 |
| TOTAL II | 222 615 | | 222 615 | 222 572 | TOTAL III | 81 724 | 87 943 |
| Charges constatées d'avance (III) | | | | | Produits constatés d'avance (IV) | 117 978 | 105 600 |
| TOTAL GENERAL (I+II+III) | 292 346 | 31 745 | 260 601 | 244 293 | TOTAL GENERAL (I+II+III+IV) | 260 601 | 244 293 |

NOS PARTENAIRES



NOS RÉSEAUX ASSOCIATIFS



REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements.

À nos équipes dévouées, salariés, volontaires, prestataires, femmes et hommes, de cultures, langues et horizons diverses, dont la passion et l'engagement sont les piliers de l'association. Votre détermination à faire une différence dans la vie des jeunes que nous accompagnons est une source d'inspiration.

À nos précieux partenaires, dont la confiance et la collaboration ont contribué à élargir notre impact. Votre soutien nous pousse à relever des défis toujours plus ambitieux et à concrétiser nos aspirations communes.

Aux donateurs généreux, qui par votre fidèle soutien, façonnez l'avenir de chaque jeune que nous touchons. Votre contribution crée des opportunités et transforme des vies.

Aux bénévoles dévoués, qui offrez votre temps et vos compétences pour soutenir nos actions. Votre engagement incarne la solidarité et le changement positif.

Enfin, un merci spécial aux jeunes que nous accompagnons. Votre courage et votre résilience nous rappellent chaque jour l'importance de notre mission. Nous croyons en votre potentiel et nous sommes fiers d'être à vos côtés pour vous aider à grandir dignement.

Ensemble, nous sommes unis par la vision d'un avenir meilleur pour toutes et tous, où la différence et la diversité sont des forces et notre vraie richesse. Votre soutien continu nous motive à persévérer et à aller plus loin dans notre quête d'un monde plus juste et solidaire.

Avec toute notre gratitude,
L'équipe de Grandir Dignement



« POUR QUE CHAQUE ENFANT, QUELS QUE
SOIENT SON PASSÉ ET L'ENDROIT OÙ IL VIT,
PUISSE GRANDIR DIGNEMENT »



GRANDIR
DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901
NON-PROFIT ORGANIZATION



09 83 85 36 41



www.grandirdignement.org



partenariat@grandirdignement.org



@grandir.dignement



@grandir.dignement

